



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge intégrale des fauteuils roulants

Question écrite n° 15490

Texte de la question

Mme Sylvie Bonnet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur la prise en charge à 100 % des fauteuils roulants par l'assurance maladie. En avril 2023, lors de la Conférence nationale du handicap, Le Président de la République avait promis la prise en charge intégrale des fauteuils roulants par l'assurance maladie, sans reste à charge. Presque un an après, cette promesse n'a toujours pas été concrétisée, ce qui provoque l'inquiétude légitime des personnes en situation de handicap qui souhaitent bénéficier d'une telle mesure. Faute de remboursement intégral, trouver des financements devient un parcours du combattant pour les usagers et leurs familles. Lors des débats parlementaires sur le budget de la sécurité sociale pour 2024, le Gouvernement avait réitéré son engagement de rembourser les fauteuils roulants intégralement, quel que soit le handicap ou les options nécessaires car actuellement, le reste à charge conséquent fait que de nombreuses personnes en situation de handicap renoncent à se procurer un fauteuil réellement adapté à leurs besoins. Elle souhaite par conséquent savoir quand le Gouvernement va mettre en place le remboursement intégral des fauteuils roulants.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Bonnet](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15490

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1131

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)